

Notre-Dame-des-Landes : les habitants de Loire-Atlantique valident le projet



Le "oui" l'a emporté avec 55,17% des voix, lors du référendum local organisé ce dimanche sur le projet contesté.

Cette fois, le gouvernement a eu gain de cause. Le référendum organisé ce dimanche en Loire-Atlantique n'a laissé aucun doute sur le résultat : 55,17% de "oui" au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes contre 44,83% de "non." Le taux de participation s'est établi à 51,08%. La différence de vote a donc été d'environ 50 000 voix dans ce département de 965 000 électeurs.

Dans les détails, l'affaire n'est pas aussi limpide. Les villes et villages aux alentours du projet ont largement rejeté le projet, notamment au bourg de Notre-Dame-des-Landes où le "non" l'a emporté à 73,6% des voix. A Nantes, le résultat s'est avéré très serré avec seulement 100 voix de différence et une victoire du "oui" avec 50,05% des suffrages. Le site Ouest France propose une carte interactive pour connaître le résultat par ville [sur ce lien](#).

Le maire de Notre-Dame-des-Landes annonce les résultats sous les applaudissements : 73,6 % Non et 26,4 % Oui.
[#NDDL pic.twitter.com/qj0lbrRYhP](#)

— Rémi Barroux (@remibx) [26 juin 2016](#)

"La démocratie a parlé" s'est félicité Manuel Valls. "Elle a validé le projet de transfert d'aéroport déclaré d'utilité publique en 2008 (2 pistes), tranchant définitivement le débat sur l'opportunité de ce transfert." Le Premier ministre a ainsi annoncé la reprise rapide du chantier. "Les travaux préparatoires à la réalisation du nouvel aéroport s'engageraient dès l'automne prochain, dans le plein respect des réglementations nationale et européenne (...) Les personnes qui occupent illégalement le site du nouvel aéroport devront partir d'ici le début des travaux. L'autorité de l'Etat et les lois de la République s'appliqueront à Notre-Dame-des-Landes comme partout ailleurs dans le pays." Pour autant, les opposants ont réitéré leur opposition au projet, malgré le vote. La bataille juridique devrait se poursuivre.